



PROCÈS VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU SYNDICAT MIXTE DU PAYS DE LA CHÂTRE-EN-BERRY

EN DATE DU 6 mars 2025
Salle de la Chapelle à La Châtre

Nombre de délégués du Pays : 112

51 communes (102 délégués), 3 Communautés de Communes (6 délégués), Conseil départemental de l'Indre (4 délégués)

Étaient présents ou représentés : 85 délégués

Étaient excusés : 27 délégués

	Noms	51 Communes 3 CDC 2 Cantons	Présents 85		Pouvoirs 3	Excusés 27
			Titulaires 78	Suppléants 7		
Délégués des Communes						
1	ALAPETITE Claude	MONTLEVIC	x		x	
2	AUCLAIR Quentin	PERASSAY		x		
3	BAUDRY Gérard	LOUROUER ST LAURENT		x		
4	BELLET Alain	POULIGNY ST MARTIN				x
5	BERDUCAT Cédric	LOURDOUEIX ST MICHEL	x			
6	BERGUA Catherine	SAZERAY	x			
7	BERTRAND Philippe	NOHANT VIC				x
8	BESNIER Marie-Claire	LYS ST GEORGES	x			
9	BEUGNET Nicole	SAZERAY	x			
10	BIDEAUX Nicolas	CROZON SUR VAUVRE	x			
11	BIGRAT Chantale	SARZAY	x			
12	BOMBLED Pascale	MONTCHEVRIER	x			
13	BONNIN Jean-Michel	BRIANTES	x			
14	BOURDEAU Jean-Marie	LACS	x			
15	BOURY Alexis	STE SEVERE S INDRE	x			
16	BRUNET Charline	MONTGIVRAY				x
17	CALAME Daniel	SAINT PLANTAIRE	x			
18	CHAGNON Bernard	LIGNEROLLES	x			
19	CHAGNON Josette	LACS	x			
20	CHAMPEAU Francis	BRIANTES	x			
21	CHARASSON Patrick	FEUSINES	x			
22	COLLET Antoine	MONTCHEVRIER	x			
23	COUTURIER Pascal	VICQ-EXEMPLET	x			
24	D'HOOGHE Nicole	VERNEUIL SUR IGNERAIE	x			
25	DALOT Jean Pierre	CLUIS	x			
26	DARCHY Guy	ORSENNES	x			
27	DAUDON Christèle	POULIGNY NOTRE DAME	x			
28	DAUDON Daniel	CREVANT		x		
29	DEBEURET Jean-Louis	MOUHERS	x			

DORADOUX Jean-Luc

CHERAMY Pascal

TRIBET Olivier

30	DEFOUGERE Gérard	LE MAGNY				X	
31	DEGAY Jean-Michel	AIGURANDE	X				
32	DEGUET Rémy	SAINT PLANTAIRE		X			LABAYE Joël
33	DEMOCRATE Hervé	MALICORNAY				X	
34	DENORMANDIE Arnaud	FOUGEROLLES	X				
35	DEVAUX Samuel	POULIGNY NOTRE DAME	X				
36	DEVISSCHER Thomas	VIGOULANT				X	
37	DIMEGLIO Rémi	CREVANT	X				
38	DOUET Patrice	VERNEUIL SUR IGNERAIE	X				
39	DUPLESSIS Jean-Claude	MALICORNAY				X	
40	FLEURET Sylvie	BUXIERES D'AILLAC				X	
41	FLEURY Didier	CLUIS	X				
42	FORGET Joseph	VIJON	X				
43	GAUTRON Guy	NEUVY ST SEPULCHRE		X			BEAUFRERE Marie-Annick
44	GENICHON René	VIGOULANT	X				
45	GENICHON Sébastien	NERET				X	
46	GLEN Stéphanie	ST CHRISTOPHE EN BOUCHERIE				X	
47	HERLEMONT Etienne	LIGNEROLLES	X				
48	HIBERT Chantal	TRANZAULT	X				
49	HUGOTTE Philippe	MERS SUR INDRE	X				
50	JOUBERT Séverine	ST CHRISTOPHE EN BOUCHERIE	X				
51	JOUHANNEAU Emmanuel	MAILLET				X	
52	JUDALET Patrick	LA CHATRE	X				
53	JÜRGING Christiane	FOUGEROLLES		X			BOUSSARD Julien
54	LABESSE Elisabeth	CHASSIGNOLLES	X				
55	LABRUNE Mathieu	MONTIPOURET				X	
56	LACOT Antoine	LA BUXERETTE	X				
57	LACOU Serge	SARZAY	X				
58	LAFONT Jean-Marc	MERS SUR INDRE	X				
59	LEFORT Hubert	SAINT CHARTIER				X	
60	LEUILLET Marie-Laure	LA CHATRE	X				
61	LOEUILLET Gilles	MONTIPOURET				X	
62	MAILLIEN Bernard	AIGURANDE	X				
63	MALASSET Christine	LOUROUER ST LAURENT				X	
64	MALCURAT Patricia	PERASSAY	X				
65	MARATHON Jean Paul	BUXIERES D'AILLAC	X				
66	MAUGRION Philippe	ORSENNES	X				
67	MATHEY Jean Luc	NEUVY ST SEPULCHRE				X	
68	MELIN Bénédicte	VIJON	X				
69	MERCIER André	THEVET ST JULIEN	X				
70	MICHOT Olivier	LYS ST GEORGES	X				
71	MITATY Bernard	CROZON SUR VAUVRE	X				
72	MONTINTIN Christian	GOURNAY	X				
73	NICOLAS Barbara	MOUHERS				X	
74	NICOLET Jean Pierre	ST AOUT	X				
75	NONIN Patrick	NOHANT VIC		X			BERNARDET Mireille
76	PATRIGEON Philippe	LA BERTHENOUX	X				
77	PELLETIER Philippe	URCIERS	X				
78	PERSONNAT Marion	VICQ-EXEMPLET				X	
79	PETERS William	MONTLEVIC				X	
80	PILLET Michelle	LA BERTHENOUX	X				

81	PILLOT DUPUIS Laurence	SAINTE SEVERE	x			
82	PION Angélique	LA MOTTE FEUILLY				x
83	PIOT Hugues	SAINT CHARTIER				x
84	PRADAT Eric	URCIERS				x
85	RABILLE Franck	LA BUXERETTE	x			
86	ROBERT Jean-Pierre	ST DENIS DE JOUHET	x			
87	ROBIN Sébastien	NERET				x
88	ROUET Serge	SAINT AOUT	x			
89	ROUILLARD Maryse	LA MOTTE FEUILLY	x			
90	ROUTET Carine	MAILLET				x
91	ROY Jean-François	FEUSINES	x			
92	SACHET Bertrand	GOURNAY	x			
93	SALMON Michel	CHAMPILLET	x			
94	SAUVARD Christine	LOURDOUEIX ST MICHEL				x
95	SAVY Philippe	MONTGIVRAY	x			
96	SIMON Bruno	ST DENIS DE JOUHET	x			
97	SOULETTE Dominique	CHAMPILLET	x			
98	TEMPLIER Dominique	THEVET ST JULIEN				x
99	VIAUD Philippe	TRANZAULT	x			
100	WEINLING Eric	POULIGNY ST MARTIN	x			
101	YVERNAULT Dominique	CHASSIGNOLLES	x			
102	YVERNAULT Philippe	LE MAGNY	x		x	

Délégués des Communautés de Communes

103	BEGAT Julien	CDC Marche Berrichonne	x			
104	COURTAUD Pascal	CDC Marche Berrichonne	x			
105	GUENIN Didier	CDC Val de Bouzanne	x			
106	MANCOIS Jean Luc	CDC La Châtre Ste Sévère	x			
107	ROUTET Philippe	CDC Val de Bouzanne	x			
108	VILCHES-PARDO Patricia	CDC La Châtre Ste Sévère				x

Conseillers départementaux

109	DAUGERON François	Canton La Châtre	x		x	
110	ELION Virginie	Canton Neuvy St Sépulchre	x			
111	BRE Laurent	Canton Neuvy St Sépulchre	x			
112	SELLERON Michèle	Canton La Châtre	x			

Autres personnes présentes / excusées :

	Noms	Région / Département / Conseil développement / Equipe du Pays / Intervenants	Présents 9	Excusés 4
1	COMPAIN Aymeric	Conseiller Régional référent	x	
2	ROULLET Dominique	Vice-Président de la Région Centre-Val de Loire	x	
3	JOUHANNEAU Corine	Directrice de l'Espace Région dans l'Indre	x	
4	CHEVALIER Jeanne	Chargée de mission Région		x
5	DUSAUSOY Boris	Directeur de la DATER, Département de l'Indre		x
6	MOREAU Jean-Claude	Président du Conseil de développement	x	
7	LE ROUX Yann	Directeur	x	
8	ALLOUCHE Janna	Chargée de mission urbanisme durable		x
9	YVERNAULT Isabelle	Assistante direction-comptable (gestionnaire LEADER)	x	
10	CLERGEAU Maureen	Chef de projet CRTE/alimentation		x
11	PERES Katia	Animatrice OPAH	x	
12	GONNARD Sabine	Suppléante CDC LA MARCHE BERRICHONNE	x	
13	BLIN Michel	Maire de Montgivray	x	

Le quorum étant atteint, M. DAUGERON, Président du Syndicat Mixte du Pays de La Châtre en Berry, ouvre la séance et remercie tous les membres présents à ce Comité syndical qui se tient dans la salle de la Chapelle de LA CHATRE.

Il remercie M. JUDALET, Maire de La Châtre pour l'accueil du Comité syndical dans sa commune.

Le Président excuse toutes les personnes qui n'ont pas pu se libérer pour ce Comité syndical (se référer à la liste des excusés ci-avant).

Il salue chaleureusement la présence des élus régionaux (M. ROULLET, Vice-Président, M. COMPAIN, Conseiller régional référent du Pays), de ses collègues Vice-Présidents du Pays (M. JUDALET, M. COURTAUD), et des Conseillers Départementaux de l'Indre (M. BRÉ, Mme ELION, Vice-Présidente, Mme SELLERON).

Le Président demande aux membres du Comité syndical de bien vouloir se lever pour observer une minute de silence en hommage à M. Christian ROBERT, 1er Vice-Président du Pays (Conseiller départemental, Président de la CdC du Val de Bouzanne, Maire de Mers sur Indre) décédé en décembre dernier. Il remercie les membres de l'assemblée.

Le Président procède à la désignation du secrétaire de séance. **Mme Nicole D'HOOGHE**, Maire de la commune de Verneuil-sur-Igneraie est désignée secrétaire de séance à l'unanimité.

Il demande si les membres du Syndicat ont des observations sur le procès-verbal de la dernière assemblée générale du 26 novembre 2024. Aucune remarque n'étant formulée, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

Le Président passe à l'examen de l'ordre du jour.

Ordre du jour :

- 1) Débat d'orientation budgétaires 2025
- 2) PACTE 25-29 : validation de l'engagement du PACTE et des marchés AMO
- 3) CRST 24-30 : validation de la convention Région-Territoires, préparation des contrats régionaux avec le Pays, les 3 CDC et la Région
- 4) LEADER 23-27 : demande de subvention animation-gestion 2025
- 5) PNR Sud Berry
- 6) Questions diverses : poste urbanisme durable, candidature CCRT 25-29

1) Débat d'orientation budgétaires 2025

Le Président indique que depuis 2013, on constate une baisse tendancielle de la population du Pays de -6,13%, soit une perte de 1 838 habitants (perte moyenne de 141 hab/an sur une période de 13 ans de 2013 à 2025). En 2025, cette baisse se poursuit à hauteur de - 0,21 % (28 167 habitants en 2025 contre 28 225 en 2024), soit une perte de 58 habitants. Cette baisse de la population impacte les budgets de nos collectivités locales.

Programmes en cours portés par le Pays en 2025 :

- **Contrat régional (CRST 2018-2024)** : demande de paiement à la Région jusqu'au 30 avril 2025
- **LEADER 2014-2022** : paiement des derniers dossiers par l'ASP et contrôle avant le 31 déc. 2025
- **LEADER 2023-2027** : instruction des 1^{ers} dossiers LEADER par la Région à partir de juin 2025
- **OPAH 2018-2024** : prorogation jusqu'à la mise en œuvre du PACTE Territorial
- **Etude habitat** : finalisation de l'étude prévue au 1^{er} trimestre 2025
- **MAEC 2025** : contractualisation avec les agriculteurs en fonction de la dotation attribuée par la DRAAF
- **Projet alimentaire** : élaboration en cours du programme d'actions
- **PNR Sud Berry** : décision à prendre sur la suite à donner au projet PNR en 2025

Nouvelles missions prévues sur le Pays en 2025 :

- **Contrat régional (CRST 2024-2030)** : préparation des nouveaux contrats avec les 3 CDC et la Région
- **PACTE Territorial 2025-2029** : signature prévue avant le 30 juin 2025 pour engager le PACTE
- **CCRT 2025-2029 (= COT ENR 3.0)** : préparation du nouveau contrat avec le Pays Berry St Amandois et l'ADEME
- **Programme mobilités 2025-2027** : mise en œuvre des 1^{ères} actions prévues en 2025
- **Etude covoiturage** : décision à prendre pour lancer, ou non, l'étude covoiturage en 2025

Le Président indique que cette liste confirme la densité et l'importance des actions portées par le Pays, souvent dans la discrétion.

Le Président présente les résultats de l'exercice budgétaire 2024 avec un déficit de fonctionnement de 20 154,81€ et un déficit d'investissement de 18 283,29€, soit un déficit cumulé de 38 438,10€.

Budget syndical	Dépenses	Recettes	Résultat de l'exercice	Résultat N-1	Résultats cumulés à reporter
Fonctionnement	614 516,52 €	594 361,71 €	- 20 154,81 €	- 178,70 €	- 20 333,51 €
Investissement	94 143,61 €	75 860,32 €	- 18 283,29 €	137 055,44 €	118 772,15 €
Totaux	708 660,13 €	670 222,03 €	- 38 438,10 €	136 876,74 €	98 438,64 €

Le Président indique que le déficit de fonctionnement devient structurel, ce qui implique de prendre des décisions pour équilibrer le budget 2025. Cette situation s'explique par la volonté des Présidents de calculer la cotisation de chaque mission au centime près, ce qui est très vertueux mais fragilise le syndicat dans un contexte d'érosion démographique. Dans le cadre de la mise en œuvre du PACTE Territorial, il s'agira de recalibrer la cotisation en 2025. Il conviendra de réévaluer la cotisation de base en 2026, qui est restée stable à 1,60€/hab.

Le Président indique que le reste à charge pour le Pays de l'étude covoiturage serait de 8 000€, déduction faite de la subvention « Fonds verts » de 32 000€, soit un coût de 0,28€ par habitant. Cette étude est donc jugée trop coûteuse pour le Pays. De plus elle ne semble pas d'une grande pertinence, car dans les faits on peut constater que les emplacements de covoiturage se situent de façon assez logique sur les grands axes de circulation. Aussi compte tenu de son impact budgétaire, le Bureau du Pays propose de ne pas réaliser l'étude covoiturage.

Dans le cadre du débat d'orientation budgétaire, le Bureau du Pays propose une augmentation de la cotisation des communes de 90 centimes en 2025 (5,10 €/hab.) qui permettra d'une part d'équilibrer le budget du Pays, et d'autre part de mener à bien les programmes suivants :

- Engagement du **PACTE Territorial** (missions élargies en partenariat avec l'ADIL et les prestataires AMO)
- Finalisation de l'**étude habitat** avec SOLIHA
- Lancement des premières **actions mobilité**

Programmes menés par le Pays en 2024	Cotisation Cnes 2024 (€/hab/an)	Programmes à mener par le Pays en 2025	Cotisation Cnes 2025 (€/hab/an)
Cotisation de base : Animation Contrat régional + gestion Pays	1,60 €	Cotisation de base : Animation Contrat régional + gestion Pays	1,60 €
Animation OPAH	1,00 €	Animation PACTE	1,00 €
Lutte contre l'habitat indigne : 1 étude SOLIHA + abondement 10 dossiers LHI par an : 150€ x 10 (3 300 € par an)	0,11 €	OPAH LHI : 900 € abondement 6 dossiers LHI : 150€ x 6	0,03 €
		PACTE : Reste à charge du Pays évalué à 22 500€ Volets 1 et 2 : dynamique territoriale, information/conseil/orientation + Volet 3 : AMO rénovation énergétique/ adaptation logements/LHI	0,80 €
Autofinancement des Actions portées par le Pays (étude tourisme + étude habitat)	0,32 €	Autofinancement des Actions portées par le Pays (fin étude habitat + actions mobilité)	0,41 €
LEADER (Animation, gestion, évaluation) 50 000 € sur 12 mois (financement Europe à 80%) Reste à charge du Pays : 20% (10 000 €)	0,35 €	LEADER (Animation, gestion, évaluation) 50 000 € sur 12 mois (financement Europe à 80%) Reste à charge du Pays : 20% (10 000 €)	0,35 €
Projet Alimentaire Territorial (PAT) 42 000 € sur 10 mois (financement Etat à 70%) Reste à charge du Pays : 30% (12 600 €)	0,45 €	Projet Alimentaire Territorial (PAT) 50 400 € sur 12 mois (financement Etat à 70%) Reste à charge du Pays : 30% (15 120 €)	0,54 €
Animation PNR 2023 (poste mutualisé avec Pays Berry St Amandois) 60 000€ sur 12 mois (financement Région à 80%) + 9 000€ charges de structure 15% Reste à charge du Pays : 10% poste + 50% charges (10 500 €)	0,37 €	Animation PNR 2024 (poste mutualisé avec Pays Berry St Amandois) 60 000€ sur 12 mois (financement Région à 80%) + 9 000€ charges de structure 15% Reste à charge du Pays : 10% poste + 50% charges (10 500 €)	0,37 €
TOTAL	4,20 €	TOTAL	5,10 €

Pour l'année 2025, le Bureau du Pays propose :

- De maintenir la cotisation « SCoT/mobilité » des 3 Communautés de Communes à 1€/hab.
- D'augmenter la cotisation « accompagnement PLUi » de la Communauté de Communes du Val de Bouzanne à 1,35€/hab. en raison de l'évolution salariale de la chargée de mission

SCoT / mobilité /PLUi	Cotisation CDC 2024 (€/hab/an)	SCoT / mobilité /PLUi	Cotisation CDC 2025 (€/hab/an)
Mise en œuvre du SCoT + animation du projet mobilité	1,00 €	Mise en œuvre du SCoT + animation du projet mobilité	1,00 €
Accompagnement du PLUi sur 12 mois (CDC Val de Bouzanne)	0,90 €	Accompagnement du PLUi sur 12 mois (CDC Val de Bouzanne) évolution salariale de la chargée de mission	1,35 €
Cotisation CDC LA CHATRE	1,00 €	Cotisation CDC LA CHATRE	1,00 €
Cotisation CDC MARCHE	1,00 €	Cotisation CDC MARCHE	1,00 €
Cotisation CDC BOUZANNE	1,90 €	Cotisation CDC BOUZANNE	2,35 €

Cette augmentation de la cotisation pour l'accompagnement du PLUi a été validée en conseil communautaire du Val de Bouzanne. A priori, il s'agira de la dernière année puisque le PLUi devrait être approuvé fin 2025.

M. COURTAUD, Président de la CDC Marche Berrichonne, souhaite faire 2 observations :

- Face à un déficit en fonctionnement et un excédent important en investissement, il avait été envisagé l'année dernière de solliciter l'autorisation de transférer l'excédent d'investissement sur le budget de fonctionnement de manière à disposer d'une plus grande liberté d'utilisation. Il faudrait reprendre cette proposition en vue d'aboutir à un accord avec l'Etat.
- Il souhaiterait que la participation du département de l'Indre au budget de fonctionnement du Pays, qui n'a pas évolué depuis la création du syndicat en 1996, puisse être réévaluée.

Mme ELION et Mme SELLERON, Conseillères départementales, confirment qu'une réunion est prévue sur ce sujet avec le Président du département et les territoires de l'Indre.

M. COURTAUD souhaite que cette réunion se tienne rapidement et soit positive.

Le Président confirme que les Présidents des Pays de l'Indre ont adressé une lettre au Président du département pour organiser une rencontre.

Après en avoir débattu, le Président propose aux délégués d'acter les orientations budgétaires pour établir le budget primitif 2025.

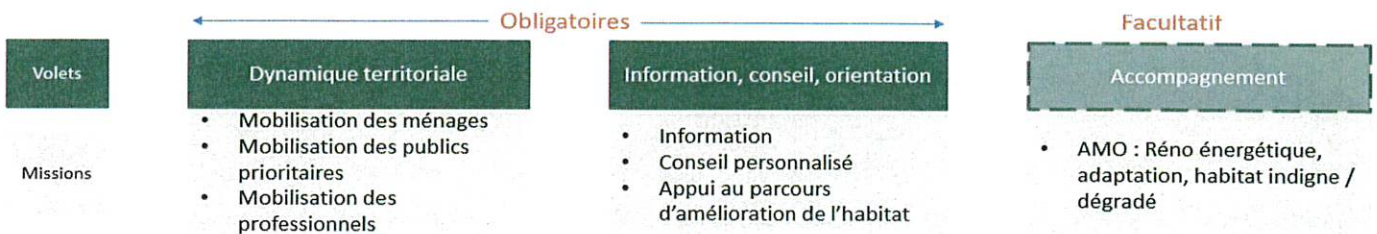
Le Comité syndical prend acte des orientations budgétaires débattues en séance pour l'année 2025 comme suit :

- Une cotisation de base en 2025 maintenue à 1,60 €/habitant pour financer l'animation du Contrat régional et la gestion du Syndicat de Pays
- Des cotisations spécifiques en 2025 pour financer :
 - l'animation du PACTE TERRITORIAL : cotisation arrêtée à 1,83 €/habitant
 - les études et actions portées par le Pays : cotisation arrêtée à 0,41 €/habitant
 - l'animation du programme LEADER : cotisation maintenue à 0,35 €/habitant
 - l'animation du Projet alimentaire territorial : cotisation arrêtée à 0,54 €/habitant
 - l'animation 2024 du PNR Sud Berry : cotisation maintenue à 0,37 €/habitant
- Une cotisation SCoT/mobilité en 2025 (3 CDC) maintenue à 1 €/habitant pour financer la mise en œuvre du SCoT du PAYS et l'animation du projet mobilité
- Une cotisation PLUi en 2025 (1 CDC) arrêtée à 1,35 €/habitant pour financer la mission d'accompagnement du PLUi porté par la CDC du VAL DE BOUZANNE

2) PACTE 25-29 : validation de l'engagement du PACTE et des marchés AMO

Le Président indique que le Pacte territorial est un **service public de la rénovation de l'habitat** sur le territoire. C'est un guichet unique de l'habitat destiné à simplifier les démarches des ménages.

Financé par l'Anah, le Pacte territorial est destiné à l'accompagnement de tous les ménages dans leurs travaux de rénovation énergétique, d'habitat indigne, ou d'adaptation de leur logement au handicap ou à la perte d'autonomie.



Le Président indique en synthèse que le Pacte territorial est un dispositif qui :

- concerne toutes les communes du Pays,
- offre un service de proximité aux habitants,
- génère de l'économie locale au travers des travaux réalisés par les entreprises locales,
- favorise le maintien à domicile des personnes âgées,
- participe à la rénovation d'un parc de logements vieillissants (isolation et habitat indigne).

La maquette prévisionnelle du Pacte territorial est présentée dans le tableau ci-dessous pour l'année 2025.

	Dépenses				Recettes				
	ADIL 36	PRESTATAIRES	Poste KATIA	TOTAL		ANAH (50%)	FEDER (30% énergie)	TOTAL	
Volet 1 : Dynamique territoriale	3 000,00 €	7 000,00 €	8 096,00 €	18 096,00 €		9 048,00 €	4 375,00 €	52 603,00 €	
Volet 2 : Info conseil orientation	57 000,00 €	2 000,00 €	19 360,00 €	78 360,00 €		39 180,00 €			
	60 000,00 €	9 000,00 €	27 456,00 €	96 456,00 €		48 228,00 €	4 375,00 €	52 603,00 €	
Volet 3 : accompagnement	nb	cout AMO par dossier	cout AMO	Poste KATIA		aide ANAH par dossier	ANAH		
AMO énergie TMO	33,00	1 044,00 €	34 452,00 €	16 896,00 €	51 348,00 €	32,25	2 000,00 €	64 500,00 €	64 500,00 €
AMO énergie MO	16,50	1 044,00 €	17 226,00 €	11 264,00 €	28 490,00 €	16,50	1 600,00 €	26 400,00 €	26 400,00 €
AMO LHI occupé avec réno complète	1,50	4 000,00 €	6 000,00 €		6 000,00 €	1,50	4 000,00 €	6 000,00 €	6 000,00 €
AMO LHI vacant avec réno complète	6,00	4 000,00 €	24 000,00 €		24 000,00 €	6,00	4 000,00 €	24 000,00 €	24 000,00 €
AMO LHI simple (sans réno énergétique)	1,50	2 000,00 €	3 000,00 €		3 000,00 €	1,50	2 000,00 €	3 000,00 €	3 000,00 €
AMO adaptation PO	35,00	1 050,00 €	36 750,00 €		36 750,00 €	35,00	600,00 €	21 000,00 €	21 000,00 €
AMO adaptation PB	3,00	1 050,00 €	3 150,00 €		3 150,00 €	3,00	300,00 €	900,00 €	900,00 €
		124 578,00 €	28 160,00 €	152 738,00 €			145 800,00 €	- €	145 800,00 €
TOTAL	60 000,00 €	133 578,00 €	55 616,00 €	249 194,00 €	TOTAL	194 028,00 €	4 375,00 €	198 403,00 €	

RAC du PAYS
PACTE 9 mois - 50 791,00 €
avril à déc. 2025 - 1,80 €

Pour mener le Pacte territorial en 2025, le reste à charge du Pays est évalué à 50 791€, soit un coût de 1,80€/hab.

Mme PERES indique qu'elle reste à la disposition des élus pour apporter plus d'informations. Le Pays est prêt à démarrer le Pacte avec les prestataires choisis, dès que la convention sera validée par l'ANAH et la Région.

M. VIAUD, maire de Tranzault, demande : quelles actions de communication seront engagées pour ce Pacte ?

Mme PERES précise que la communication du Pacte se fera sous forme de réunions d'informations au sein des collectivités (communes et communautés de communes) et d'articles dans les bulletins municipaux. On évitera la distribution d'affiches et de flyers qui sont des supports de communication très coûteux avec des informations qui seront erronées d'une année à l'autre en raison de l'évolution des aides de l'ANAH. Elle indique que la prestation de l'ADIL consistera précisément à conforter l'information du public sur les aides du Pacte.

Le Président tient à préciser que le département de l'Indre va assurer le tuilage avec le Programme d'Intérêt Général (PIG) de façon à garantir la continuité des aides pour l'adaptation des logements dans le cadre du Pacte.

Le Président propose aux délégués de valider l'engagement du Pays dans un PACTE TERRITORIAL.

Le Comité syndical après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- APPROUVE l'engagement du PACTE TERRITORIAL à l'échelle du territoire du Pays de La Châtre en Berry au 1er janvier 2025 pour une durée de 5 ans et qui sera signé avant le 30 juin 2025, et le projet de maquette financière présenté en séance dans l'attente d'une validation de l'Agence Nationale de l'Habitat et de la Région
- APPROUVE l'attribution des marchés pour assurer dans le cadre du PACTE TERRITORIAL les missions suivantes :
 - o Accompagnement des ménages à la rénovation énergétique « MaPrimeRénov' » : marché attribué à Auditexpert pour un montant de 1 044€/dossier
 - o Accompagnement pour la prestation renforcée des logements indignes : marché attribué à Auditexpert pour un montant de 288€/dossier
 - o Accompagnement des ménages aux travaux d'adaptation des logements « MaPrimeAdapt' » et à la rénovation de l'habitat indigne « MaPrime Logement Décent » : marché attribué à SOLiHA pour un montant de 1 050€/dossier adaptation et de 4 000€/dossier LHI
- AUTORISE le Président du Pays de La Châtre en Berry :
 - o À signer la convention avec l'ADIL 36 pour accompagner le Pays dans les missions des Volets dynamique territoriale et Information-Conseil-Orientation
 - o À signer la convention du PACTE TERRITORIAL, après validation de l'Agence Nationale de l'Habitat, et tous les documents nécessaires
 - o A solliciter, dans le cadre de la mise en œuvre du PACTE TERRITORIAL, les subventions auprès de l'ANAH et de la Région (FEDER)
 - o Et à engager toutes les démarches liées à l'engagement du PACTE TERRITORIAL

3) CRST 24-30 : validation de la convention Région-Territoires, préparation des contrats régionaux avec le Pays, les 3 CDC et la Région

M. ROULLET, Vice-Président de la Région, indique qu'il toujours défendu les Contrats régionaux de Pays. En effet, c'est un outil territorial précieux qui permet à des élus qui viennent d'horizons différents de construire ensemble un projet de territoire.

Dans ces nouveaux contrats Régionaux de Solidarité Territoriale (CRST), il précise que l'engagement financier de la Région est prévu sur une période de 6 ans au travers de 2 contrats successifs de 3 ans, de façon à favoriser la dynamique de consommation des crédits avec des projets plus matures et réalisables dans un délai de 3 ans.

En dépit des difficultés budgétaires auxquelles sont confrontées toutes les collectivités, il rappelle la décision de la Région de maintenir les dotations en direction des territoires dans les contrats régionaux. De même, l'enveloppe du fonds sud de 1 M€ supplémentaires est conservée pour soutenir les territoires du sud régional.

Il indique que les 2 premiers contrats « nouvelle génération » vont passer en Commission Permanente pour les territoires de Romorantin et de Blois.

Chaque contrat de 3 ans sera doté de 50% de l'enveloppe prévue pour 6 ans.

Il rappelle que le nouveau Contrat Régional est plus simple avec seulement 2 blocs distincts à l'intérieur desquels une fongibilité des crédits régionaux sera possible :

1. Accélérer la transition écologique et l'adaptation au dérèglement climatique (40%, dont 10% minimum en faveur de la biodiversité)
2. Adapter et intensifier l'offre de services publics de proximité (60%)

Le Président remercie M. ROULLET pour toutes ces précisions. Compte tenu de ces 2 contrats de 3 ans successifs, il insiste sur l'importance de programmer en priorité des projets bien avancés, et non des projets pressentis.

La convention Région-Territoires est présentée aux délégués, dont voici en synthèse les principaux éléments.

Article 1er – Objet de la convention

Partage des priorités d'actions en réponse aux enjeux locaux, déclinées selon les champs d'intervention de la Région :

- Répondre aux besoins de services à la population
- Répondre au défi du développement économique, de l'emploi, des qualifications et des compétences
- Accélérer la transition écologique et énergétique
- Une offre de mobilité qui connecte le Bassin de vie et qui délivre des services répondant aux besoins de ses habitants
- Un Bassin de vie à l'écoute de sa jeunesse et attentif à la citoyenneté

Article 2 – Durée et prise d'effet de la convention

La présente convention prend effet à la date de signature et s'achève le 31 décembre 2030.

Article 3 – Gouvernance

Pour garantir un pilotage efficace du partenariat, un Comité de pilotage co-présidé par les élus référents de la Région et le Président du Pays, associera les Présidents des 3 Communautés de Communes et le maire de La Châtre.

Il se réunira au moins une fois par an pour suivre l'état d'avancement du programme d'actions en cours, la coordination et la cohérence des initiatives.

Article 4 – Communication

Les initiatives et ambitions affichées dans le cadre de la présente convention devront mentionner le soutien des parties dans les différents temps de communication, et sur tous les supports faisant état de la démarche.

Article 6 – Ambitions partagées 2030

Répondre aux besoins de services à la population

OBJECTIF 1 : Adapter les logements aux besoins de la population en remobilisant en priorité le bâti existant et en reconquérant les espaces artificialisés

OBJECTIF 2 : Renforcer l'accès aux services de proximité en veillant aux équilibres d'implantation en faveur de la redynamisation des centralités

OBJECTIF 3 : Asseoir l'identité nature / culture du territoire

OBJECTIF 4 : Répondre aux besoins d'aménagement, d'animation et de développement des pratiques sportives

OBJECTIF 5 : Structurer l'offre de soins et déployer une stratégie de prévention

Répondre au défi du développement économique, de l'emploi, des qualifications et des compétences

OBJECTIF 6 : Développer l'animation et l'observation avec les partenaires, afin de renforcer les liens entre les acteurs économiques du territoire

OBJECTIF 7 : Qualifier les besoins du territoire (entreprises, démographie, bocage, tourisme, énergie...) pour déployer une offre de formation plus diversifiée sur le Bassin de vie

OBJECTIF 8 : Faire du Bassin de vie de La Châtre un carrefour d'itinérances, avec une priorité forte autour du vélo

OBJECTIF 9 : Affirmer l'agriculture comme vecteur de développement économique, de développement territorial et de préservation des paysages

OBJECTIF 10 : Embarquer le territoire dans un projet numérique

OBJECTIF 11 : Construire et diffuser une image renouvelée et positive du territoire

Accélérer la Transition écologique et énergétique

OBJECTIF 12 : Atteindre l'efficacité énergétique des bâtiments publics et privés

OBJECTIF 13 : Accompagner le développement des ENRR (énergies renouvelables et de récupération)

OBJECTIF 14 : Préserver et valoriser le bocage

OBJECTIF 15 : Soutenir la transition agricole

OBJECTIF 16 : Adapter nos villes et villages au dérèglement climatique

OBJECTIF 17 : Accompagner le territoire dans la réduction des déchets

Une offre de mobilité qui connecte le bassin de vie et qui délivre des services répondant aux besoins de ses habitants

OBJECTIF 18 : Élaborer un contrat opérationnel de mobilité, adapté aux compétences de chaque EPCI, à l'échelle du Bassin de Mobilité (échelle identique à celle du Bassin de vie)

Un Bassin de vie à l'écoute de sa jeunesse et attentif à la citoyenneté

OBJECTIF 19 : Développer l'attractivité du territoire envers les jeunes

OBJECTIF 20 : Développer l'engagement citoyen des jeunes

ARTICLE 7 – Engagements spécifiques de la Région au titre des CRST

Sur la période 2024-2030, la Région s'engage à allouer une dotation globale de 7.142.000 € pour la mise en œuvre des 3 contrats CRST communautaires du Pays de La Châtre en Berry.

Dotation Régionale	7 142 000 €	
<i>dont les dotations ci-dessous :</i>		
A VOS ID	500 000 €	
Fonctionnement	500 000 €	<i>animation CRST (210 000€), ingénierie (275 000€), études (15 000€)</i>
<i>dont les enveloppes à prévoir ci-dessous :</i>		
Projets agricoles	82 000 €	<i>diversification agricole : cadre 16 (alimentaire) / cadre 17 (non alimentaire)</i>
Projet piscine	1 830 000 €	<i>subvention à ajuster selon estimation des dépenses et à répartir dans les cadres du CRST : cadre 10 (isolation), cadre 11 (géothermie), cadre 33 (équipements sportifs)</i>
SOUS TOTAL	2 912 000 €	

Enveloppe CRST 4 230 000 € Dotation régionale à répartir entre les 3 CDC

Le Président évoque la dotation A VOS ID qui passe à 500 000€ sur le nouveau contrat régional, contre 350 000€ sur le précédent contrat. En accord avec les Vice-Présidents du Pays, il souhaite une gestion différente des crédits régionaux A VOS ID de façon à tendre vers une consommation de l'intégralité de l'enveloppe.

Le Président évoque le projet de la piscine construite à l'échelle du Pays, dont le coût avait été partagé entre les 51 communes du territoire. La piscine de Pays située à La Châtre est gérée par la CdC La Châtre-Ste Sévère.

M. JUDALET, Président de la CdC La Châtre-Ste Sévère, maire de La Châtre, indique que la piscine a été construite en 2002 (bassins intérieur et extérieur). C'est un équipement vieillissant de 23 ans qui consomme beaucoup d'énergie. Compte tenu de l'inflation du coût de l'énergie, le déficit de fonctionnement est passé depuis 2 ans à 850 000€, contre 450 000€ précédemment. Ce déficit qui n'est plus supportable pour le budget de la communauté de communes, entraîne 2 options possibles :

- Soit la fermeture de la piscine,
- Soit la réalisation de travaux de rénovation, qui passe par l'isolation thermique et la ventilation du bâtiment, et de nouvelles sources d'énergie (solaire et géothermie).

Des études sont en cours, notamment sur la solidité de la charpente pour installer des panneaux solaires thermiques. Concernant les financements mobilisables, il évoque les critères d'éligibilité du FEDER avec des problèmes de coefficient thermique à examiner avec les services de la Région. Le projet de rénovation de la piscine estimé autour de 7 à 7,5 M€ devrait être validé d'ici la fin de l'année 2025. Il invite les élus intéressés à venir visiter le sous-sol de la piscine qui est une véritable petite usine de traitement de l'eau et de l'air.

Le Président remercie M. JUDALET pour toutes ces précisions.

M. JUDALET souhaite remercier M. ROULLET et M. BONNEAU, Président de la Région, ainsi que les 3 Présidents des CdC qui ont tous validé l'intérêt pour le territoire du projet de rénovation de la piscine lors d'une rencontre à l'Hôtel de Région (Orléans) en janvier 2024, et la participation de chaque CdC à l'investissement dans le cadre des financements régionaux mobilisables au titre du CRST.

Le Président indique que la préparation des contrats (CRST 2024-2030) se fera avec les 3 CDC et la Région comme suit :

1^{ère} étape

Les Présidents des Communautés de Communes (CdC) ont validé le principe d'une répartition de la dotation régionale selon le nombre d'habitants.

	Population	Prorata nb habitants		Proposition à discuter
CDC LA CHATRE	16 485	58,53%	2 475 647 €	2 475 000 €
CDC BOUZANNE	6 091	21,62%	914 720 €	915 000 €
CDC MARCHE	5 591	19,85%	839 633 €	840 000 €
	28 167	100%	4 230 000 €	4 230 000 €

Toutefois il s'agit d'une base de discussion qui sera ajustée pour chacun des 3 contrats régionaux avec les CdC.

2^{ème} étape

Il s'agit d'engager un travail avec chaque CdC pour définir conjointement les projets jugés prioritaires à inscrire dans la maquette financière du 1^{er} contrat régional (CRST 25-27 doté de 50% de l'enveloppe prévue sur 6 ans) en prenant soin :

- D'exclure les projets non éligibles au CRST (47 cadres d'intervention) ;
- D'inscrire les projets « avancés » qui vont se réaliser sur la période 2025-2027 ;
- De s'assurer d'une bonne répartition des projets sur le territoire de chaque CdC ;
- Et de limiter si nécessaire le nombre de projets par maître d'ouvrage.

M. FLEURY, maire de Cluis, demande : quand sera signé le prochain Contrat Régional ?

M. ROULLET indique que la Région va au rythme des territoires. Dès lors que vous aurez affiné les projets à l'échelle de chaque CdC, la région organisera une rencontre de négociation. Les représentants du territoire pourront ensuite présenter le projet en 5^{ème} commission. Après validation du projet en Commission permanente, nous pourrons signer les 3 contrats régionaux. Il précise également que les projets urgents peuvent faire l'objet d'une dérogation de la Région pour autoriser les collectivités à démarrer leurs travaux avant que les Contrats régionaux soient signés. Il précise néanmoins qu'il convient de vérifier en amont l'éligibilité du projet, car l'autorisation de la Région ne vaut pas accord de subvention. Il indique que le dépôt des dossiers de subvention pourra se faire sur la plateforme en ligne, avec un avis du Pays, dès lors que les contrats régionaux seront validés en Commission permanente.

M. SALMON, maire de Champillet, demande si la liste des projets est arrêtée.

M. LE ROUX confirme que la liste des projets est arrêtée depuis fin septembre 2024, suite au recensement des projets effectué auprès de toutes les collectivités du territoire à partir de juin 2024 et durant tout l'été.

M. SIMON, maire de St Denis de Jouhet, souhaiterait avoir des précisions sur les financements A VOS ID.

M. ROULLET indique que le dispositif A VOS ID finance des projets novateurs et collectifs (partenariat entre collectivités et associations). Il note que la consommation de ces crédits A VOS ID n'est pas toujours optimale sur certains territoires. Aussi si vous le souhaitez, la Vice-Présidente de la Région en charge de ce dossier pourrait venir présenter le dispositif A VOS ID et quelques initiatives retenues par la Région à titre d'exemples.

Le Président indique qu'une communication sur le dispositif A VOS ID pourrait se faire dans le cadre des conférences des maires à l'échelle de chaque Communauté de Communes.

Le Président propose aux délégués de valider la convention Région-Territoires : ambitions partagées 2030, validée en CPR du 31 janvier 2025.

Le Comité syndical après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- APPROUVE la convention présentée en séance qui acte les points suivants :
 - o Les ambitions partagées à horizon 2030 entre la Région et le Territoire
 - o Le projet intercommunautaire : rénovation de la piscine du Pays à La Châtre
 - o La dotation globale de 7 142 000 € pour les nouveaux CRST à l'échelle des 3 CDC, dont les crédits réservés suivants : A VOS ID 500 000€, ingénierie 500 000€
- AUTORISE le Président à signer la convention Région-Territoires « ambitions partagées 2030 » avec le Président de la Région Centre-Val de Loire et les Présidents des 3 Communautés de Communes du territoire

4) LEADER 23-27 : demande de subvention animation-gestion 2025

Le Président rappelle que le programme européen est suivi par Isabelle YVERNAULT.

M. LE ROUX indique que les dossiers de subvention peuvent être déposés sur la plateforme régionale, en vue d'une instruction de leur éligibilité par les services de la Région à partir de juin prochain. Après leur instruction, les dossiers passeront en Comité de programmation pour valider l'attribution, ou non, de la subvention FEADER.

Le Président propose au Comité syndical de valider la demande de subvention « animation/gestion LEADER 2025 ».

Le Comité syndical après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- APPROUVE le plan de financement de l'année 2025 ci-dessous afin de bénéficier de l'aide européenne FEADER pour l'animation et la gestion du programme LEADER 2023-2027

DÉPENSES		RECETTES	
Frais salariaux 0,8 ETP	37 655,22 €	LEADER 2023-2027 (80%) 12 mois (0,8 ETP)	34 642,81 €
Coûts indirects (15%)	5 648,28 €	PAYS (20%)	8 660,70 €
TOTAL année 2025	43 303,51 €	TOTAL année 2025	43 303,51 €

- AUTORISE le Président à signer tous les documents nécessaires à la demande d'aide FEADER pour l'animation et la gestion du programme LEADER en 2025

M. JUDALET souhaiterait une information des élus du Pays lors d'une prochaine assemblée sur le programme LEADER et le dispositif A VOS ID (gestion des programmes, type d'opérations, critères d'éligibilité...), avec si possible quelques exemples d'opérations financées.

Le Président indique que cette information pourrait se faire au sein des communauté de communes dans le cadre de la conférence des maires.

5) PNR Sud Berry

Le Président indique qu'un avis des conseils municipaux sur le projet de PNR Sud Berry a été demandé à l'automne dernier aux 51 communes du Pays de La Châtre en Berry, dont voici le retour ci-contre.

Le Président rappelle que le critère n°4 de classement des PNR est la « détermination des collectivités pour mener à bien le projet de parc ».

Or, au regard de l'avis des conseils municipaux, le Président note que la détermination des collectivités locales n'est pas au rendez-vous. Il souligne qu'une faible part des communes se déclare favorable à la poursuite du projet PNR.

Compte tenu de cette situation, le Président pose la question suivante : **Quelle suite à donner au projet du PNR Sud Berry dans ce contexte ?**

Le Président énumère de manière factuelle les éléments suivants :

- Dans un climat général où de nombreuses incertitudes subsistent, notamment sur le plan économique et financier ;
- Au regard de l'avis exprimés par les conseils municipaux sur le projet PNR Sud Berry ;
- Compte tenu du contexte difficile sur le projet PNR Sud Berry qui n'apporte pas de la sérénité dans les débats, ni de la cohésion ;
- En raison d'une pression ressentie par les élus locaux sur ce sujet ;
- En tenant compte des échanges avec les élus du Bureau en date du 28 février 2025 ;
- Et dans la perspective des prochaines élections municipales en mars 2026 ;

Le Président propose au Comité syndical de « **suspendre le projet de PNR Sud Berry** ». Cela permettrait :

- d'une part d'apaiser pour un temps les débats et les esprits, car on ne peut pas raisonnablement bâtir un projet de territoire dans ce climat,
- et d'autre part de retrouver une véritable concorde entre les élus en vue de réfléchir plus sereinement à l'avenir du territoire.

Le Président laisse la parole aux élus pour débattre de ce sujet.

M. LACOT, délégué de La Buxerette, indique que les habitants du Pays n'ont pas été interrogés sur le projet de PNR Sud Berry. Ce sont effectivement les élus qui décident, mais les habitants ont le droit de donner leur avis. Il s'interroge sur la légitimité de quelques élus de donner un avis sur un projet global qui touche tout le monde.

Le Président indique que c'est la raison pour laquelle il faut retrouver de la sérénité.

M. MOREAU, Président du Conseil de développement, indique que le Conseil de développement du Pays de La Châtre en Berry, qui représente la société civile, a été associé dès le début aux travaux de l'étude d'opportunité du projet de PNR Sud Berry (ateliers, forum...). Le Conseil de développement a pris acte de l'avis

Projet de PNR Sud Berry : avis des conseils municipaux

20 conseils municipaux souhaitent arrêter le projet de PNR

11 conseils municipaux souhaitent poursuivre le projet de PNR

14 conseils municipaux se sont abstenus

6 communes dans lesquelles le projet de PNR n'a pas été évoqué en conseil municipal

d'opportunité révisé mentionnant notamment le périmètre, la gouvernance, les thématiques et les plus-values d'un PNR. Le Conseil de développement a pris l'initiative de compléments d'appropriation :

- Avril 2023 : étude sur le défi démographique d'un territoire peu dense (CdC La Châtre Ste Sévère) dans lequel l'opportunité d'un PNR semblait être un atout
- Juin 2023 : réunion thématique sur le tourisme en présence du Président et des Vice-Présidents du Conseil de développement du Pays Berry Saint Amandois
- Février 2025 : les interventions en Conseil de développement se sont déroulées dans le sens d'un appui du projet de PNR Sud Berry acté fin 2024 dans le rapport d'opportunité révisé

M. CALAME, Maire de St Plantaire, s'interroge sur l'avis demandé aux conseils municipaux. Est-on sûr que les conseils municipaux ont répondu à la même question ? Il évoque le cas de certains conseils municipaux qui se sont abstenus à ce stade, souhaitant une poursuite de la démarche pour en apprendre plus sur le projet PNR. Il pense effectivement qu'il faut poursuivre le travail engagé. Il rappelle l'avis favorable de la préfecture de Région avec les 2 réserves suivantes :

- De réduire le périmètre d'étude : cela a impacté les communes situées au nord du Pays St Amandois
- Et de mettre en place une gouvernance : choix de créer une association de préfiguration

A ce stade, l'association de préfiguration n'est pas en place, mais elle devrait voir le jour prochainement pour poursuivre la réflexion, permettant ensuite à chacun de se positionner. En effet, c'est à l'issue du dépôt de la charte du parc, travaillée par les élus, le milieu associatif et la population, que les conseils municipaux seront amenés à délibérer pour leur adhésion ou non au PNR. Le fait de surseoir est à son avis une mauvaise solution et du temps de perdu. Surseoir et laisser à nos successeurs, c'est une manière habile de dire peut-être on arrête.

Le Président n'est pas d'accord avec cette interprétation. Il dit que l'on ne peut balayer d'un revers de la main les avis des conseils municipaux. Concernant les conseils municipaux qui se sont abstenus, cela veut dire aussi que les élus se posent des questions. Il convient d'accepter ces interrogations sur le projet PNR.

M. CALAME évoque la légitimité du débat entre les élus et avec les citoyens pour bâtir un projet qui va engager le territoire sur les 15 ans à venir. Il invite les élus à poursuivre la réflexion sur le projet PNR.

M. VIAUD pense que l'on ne peut pas s'arrêter à ce stade sans avoir le sentiment d'un travail inachevé. Jusqu'à présent la volonté des délégués du Pays a toujours été de poursuivre la démarche. Les élus ont besoin d'avoir plus d'éléments d'information sur le projet PNR et lever toutes les incertitudes pour pouvoir se prononcer. Il craint que la suspension du projet pendant un an, voire plus, pourrait entraîner un arrêt de la poursuite du projet. Il faut absolument continuer pour ne pas perdre de temps et disposer de tous les éléments utiles pour pouvoir décider en son âme et conscience.

Le Président insiste sur la légitimité des communes de se déterminer in fine sur un projet construit, ce qui n'est absolument pas le cas aujourd'hui et surtout dans ce climat. C'est pour cela qu'il convient de suspendre et de retravailler sur le projet de territoire. On peut toujours interpréter les résultats, mais les chiffres sont là. Les élus sont responsables devant leurs administrés. Il écoute les habitants qui sont fatigués de ce climat. Dans ces conditions et dans un tel climat, comment peut-on coconstruire un projet de charte ? C'est pour cela qu'il faut absolument suspendre et reprendre le travail avec sérénité pour bâtir un projet qui corresponde aux attentes des acteurs du territoire et à la volonté des élus du territoire.

M. VIAUD indique qu'il n'y a pas eu de débat sur le projet PNR avec les habitants, les délégués et les associations, mais uniquement dans la presse par les « grands élus ».

Le Président se dit ouvert au débat et invite tout le monde à s'exprimer. Il pense que l'avis des délégués au sein de cette assemblée peut certainement tous nous amener à réfléchir.

M. YVERNAULT, délégué de Chassignolles, rappelle que depuis 5 ans le Comité syndical a voté toutes les délibérations pour poursuivre le projet de PNR Sud Berry, dont la dernière en mars 2024. Il ne voit pas de nouveaux éléments qui justifieraient une remise en cause de ce projet. Il note les réserves de certains qui

s'expriment dans la presse. Toutefois il constate qu'il y a peu de personnes qui se disent contre le projet de PNR, mis à part le collectif des propriétaires privés ruraux de l'Indre. Il insiste sur l'importance du projet qui sera mis en avant pour une durée de 15 ans dans le cadre de la charte du futur PNR. Il dresse une liste des projets abandonnés dans le Boischaud Sud depuis une trentaine d'années concernant les porcheries, les volailles, les éoliennes, les méthaniseurs... . Il souhaiterait que les élus du territoire puissent enfin se déclarer en faveur de quelque chose. Il se dit gêné de cette proposition qui conduirait à un arrêt de la réflexion.

Le Président répond que l'on ne peut pas dire que le Pays de La Châtre en Berry ne fait rien. Il en veut pour preuve toutes les actions portées par le territoire explicitées en début de séance dans le cadre du débat d'orientation budgétaire 2025.

M. FLEURY déplore simplement la confrontation entre la Région Centre-Val de Loire et le Département de l'Indre. Il ne comprend pas cette opposition politique sur le projet de PNR. Au contraire il faudrait que la Région et le Département puissent se mettre d'accord pour avancer dans le même sens.

M. CHARASSON, Maire de Feusines, indique que l'on est à un an des prochaines élections municipales. A cette occasion de nouveaux conseillers municipaux et communautaires seront élus. Il propose de donner le pouvoir à ces nouveaux élus pour poursuivre sereinement et dans la durée le débat démocratique qui n'est pas simple sur le projet de PNR.

M. DEGAY, délégué d'Aigurande, rappelle que cela fait 7 ans que l'on travaille sur ce projet de PNR Sud Berry. Durant ces 2 mandats, seul M. SIMON a exprimé son opposition au projet de PNR. Il s'étonne donc de la position actuelle du Président du Pays.

M. ROULLET partage les propos sur le besoin de sérénité. Il réaffirme sa position et celle de ses collègues de la Région sur la nécessité du dialogue pour aller au bout de la réflexion. Il rappelle que la procédure réglementaire prévoit que les communes devront se prononcer sur le projet de charte du parc. Il dit avoir entendu des choses qui sont fausses sur le projet, comme par exemples : *cela va être un empilement de structures* (il rappelle que l'objectif serait de passer de 2 syndicats à un seul syndicat), *cela va coûter cher aux communes* (il rappelle que les communes du PNR bénéficieront de la dotation aménités rurales de l'Etat). Il souhaite que le débat puisse se tenir sur la réalité des chiffres et des arguments. Il note que la France dénombre 59 PNR, or on ne peut pas raisonnablement imaginer que ces 59 territoires se seraient dotés d'un outil PNR qui leur serait préjudiciable. Il note que le Président du Pays St Amandois défend le projet PNR Sud Berry alors même que la commune de Dun-sur-Auron, dont il est maire, n'est pas dans le périmètre d'étude des 102 communes du projet de PNR. Sur invitation, il a participé le 23 février dernier à une réunion sur Neuvy organisée par le collectif de soutien du projet PNR Sud Berry qui regroupe 55 associations de l'Indre et du Cher. De même en arrivant, il a pu rencontrer M. DE LA SABLONNIÈRE qui préside le groupe d'action de la ruralité. Ils ont convenu de se rencontrer pour évoquer ensemble ce projet de PNR Sud Berry. Il fait part d'une discussion ce matin avec M. FORISSIER lors d'une session du Conseil Régional qui confirme le souhait partagé de poursuivre le dialogue. A cet effet, la Région propose de présenter prochainement aux territoires de l'Indre et du Cher un projet de création d'une association, qui ne sera pas dans un premier temps une association de préfiguration, afin de mettre en œuvre quelques actions (plantation de haies...) et de poursuivre le travail de réflexion dans le cadre d'ateliers participatifs (agriculture-élevage, économie, santé, services publics...). Il précise que le projet de PNR Sud Berry n'est pas une opération politique de la Région contre le Département de l'Indre. Au contraire il rappelle les financements de la Région en solidarité avec le département de l'Indre : maintien du fonds Sud dans les CRST (1 M€), convention Région-Département (20 M€), participation au déploiement du réseau Très haut débit. Dans le cadre du projet Indre 2030, le préfet a indiqué que le département allait perdre 11 000 habitants d'ici à 2030. Le projet de PNR Sud Berry est actuellement selon lui le seul projet structurant dans l'Indre. Il insiste sur la nécessité de construire le projet de PNR dans le respect de chacun.

M. COMPAIN, conseiller régional, confirme qu'il souhaite que les opposants du projet PNR Sud Berry puissent également s'exprimer. Le débat s'est concentré sur les élus, il convient à présent d'élargir le dialogue aux citoyens, aux associations, aux opposants du projet PNR Sud Berry, au collectif de soutien du PNR Sud Berry

L'esprit d'un parc naturel régional est de créer des outils pour que les acteurs du territoire (collectivités, agriculteurs, entreprises, acteurs du tourisme, associations...) aient intérêt à préserver la nature (actions, subventions, ingénierie...). Pour cela, il faut poursuivre et élargir le dialogue avec tous les acteurs, sans exclure personne.

M. SIMON s'étonne des propos qui laisseraient supposer que les conseils municipaux qui se sont prononcés contre la poursuite du projet PNR seraient moins bien informés que les autres. Tout le monde est ouvert au dialogue, toutefois on ne peut pas faire fi de l'avis d'une vingtaine de conseils municipaux.

M. ROULLET souhaite simplement rétablir la vérité sur les informations erronées qui circulent concernant le projet PNR Sud Berry pour clarifier le débat.

Mme ELION, Vice-Présidente du Conseil départemental, estime que le PNR Sud Berry est devenu un projet politique. Elle regrette de ne pas avoir été invitée à la réunion de Neuvy en qualité de Conseillère départementale de Neuvy-St-Sépulchre. Lors de l'inauguration du panier de Célestine à Chassignolles, elle note que M. ROULLET est intervenu sur le projet de PNR. Elle indique que la Région financera 80% du fonctionnement du PNR Brenne en 2025 et reportera les 20% restants en 2026. En qualité d'élue de terrain, elle note que le climat sur le projet PNR n'est pas serein. Parmi les 14 conseils municipaux qui se sont abstenus, certains craignent certainement la réponse de la Région. Après avoir contacté des offices de tourisme dans des PNR, ils disent que le label PNR n'est pas suffisant pour attirer des touristes dans un territoire rural. Elle préconise plutôt de mettre en valeur l'étude touristique réalisée à l'échelle du Pays de La Châtre en Berry, et d'en faire une force pour le territoire. La création d'un PNR n'a pas d'impact significatif sur l'emploi. Contrairement aux attentes la création d'un PNR ne garantit pas une dynamique économique forte, notamment dans les domaines de l'agriculture et de l'artisanat. Elle rejoint le maire de Feusines en disant que pour retrouver un climat de sérénité, il est urgent d'attendre les prochaines élections municipales. Pour faire un bon projet de territoire il faudrait que l'on soit tous d'accord, or aujourd'hui force est de constater que ce n'est pas le cas.

M. COURTAUD se dit gêné par ces propos qui seraient plutôt ceux du Président du Conseil départemental de l'Indre. Vous laissez entendre que seul le département de l'Indre ferait tout bien. Il rappelle notamment que l'aide du département de l'Indre au Pays n'a pas augmenté d'un centime depuis la création du syndicat en 1997. Il confirme qu'il conviendrait effectivement de ramener un peu de sérénité et de calme dans ce débat. Il rappelle qu'il ne trouvait pas logique, ni même légal, d'inviter les conseils municipaux à se prononcer à ce stade sur le projet de PNR. Seul le Comité syndical est souverain pour se prononcer sur les actions portées par le Syndicat de Pays.

Le Président est parfaitement d'accord avec M. COURTAUD. Toutefois il précise que dans le cadre de la compétence générale, les communes sont légitimes pour donner un avis sur un sujet en débattant au sein de leurs conseils municipaux.

M. ROULLET ne souhaite pas répondre aux déclarations de Mme ELION, et ce pour éviter toute polémique.

M. JUDALET indique qu'il suit le projet PNR depuis près de 10 ans. Il se souvient de réunions notamment sur Lignières autour de nombreux thèmes qui concernaient toute la population : tourisme, habitat, aménagement des centre-bourgs, économie, emplois, agriculture, biodiversité... . Au fur et à mesure, il a constaté que les thèmes se sont trop concentrés sur l'écologie, laissant de côté notamment l'économie et le patrimoine bâti ce qui est regrettable. Il trouve dommageable que tous les acteurs ne soient pas associés pour évoquer l'ensemble des sujets en vue d'élaborer dans le temps un projet de territoire sur 15 ans. Il évoque les nombreux appels téléphoniques reçus sur ce projet de PNR. Il n'est souhaitable de continuer à construire un projet de PNR dans le cadre d'un débat sous tension. Il est temps de retrouver un climat apaisé, sinon on risque d'aller à l'explosion.

Le Président souhaite poursuivre le travail à l'échelle du Pays pour mettre en œuvre les actions préconisées dans les stratégies économiques et touristiques élaborées avec les 3 communautés de communes du territoire. Il évoque aussi le projet de Pays d'Art et d'Histoire. Il constate qu'il n'y a pas de dynamique autour du projet PNR. Aujourd'hui c'est le projet de quelques-uns, ce n'est pas un projet de territoire. A ce stade, il manque la volonté et l'envie.

M. ROULLET estime que les propos de M. DAUGERON ne sont pas contradictoires avec la création d'une association pour créer l'envie autour du projet PNR.

Mme SELLERON, conseillère départementale, confirme les propos de M. JUDALET. Au départ les ateliers de travail sur le projet PNR étaient très intéressants et bien menés, aujourd'hui ce n'est plus le cas. Elle attend toujours les réponses aux questions posées lors du COPIL PNR du 5 février 2024 à Déols : budget prévisionnel de l'association de préfiguration ? coût estimatif par habitant ? devenir du Pays ? Elle est en accord avec ceux qui disent que « la pause, elle s'impose ».

M. ROULLET rappelle que ce sont les communes du territoire qui doivent décider du montant de la cotisation, et non la Région.

M. BRÉ, conseiller départemental, pense qu'il est nécessaire de prendre une décision sur le projet PNR Sud Berry. Il note que ce projet PNR a pris beaucoup de temps et d'énergie, et commence à nuire pour certains. Tous les arguments avancés sont respectables, mais pour réussir ce projet de PNR il faudrait que l'on soit tous d'accord dès le départ, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui. Il suggère plutôt de renforcer le Pays.

M. ROUTET, délégué de Neuvy, se dit satisfait du débat de ce soir sur le projet de PNR. Il pense qu'il aurait été utile d'avoir ce même débat en début de mandat.

Le Président est d'accord sur le fait que ce débat sur le projet PNR Sud Berry aurait dû avoir lieu plus tôt avec tous les élus locaux.

Mme LABESSE, maire de Chassignolles, demande à M. ROULLET : quelles sont les personnes qui travaillent actuellement sur le projet de l'association du PNR et les actions de préfiguration ? la Cheffe de projet PNR est-elle associée ? pourquoi les Pays ne sont pas associés ?

M. ROULLET rappelle que la Région est favorable à la poursuite du dialogue sur le projet PNR. Dans le cadre du processus qui va s'achever par l'élaboration d'une charte et le vote des communes, il est prévu la création d'une association de préfiguration. Les services de la Région travaillent actuellement en lien avec la cheffe de projet PNR sur un projet de statuts de l'association et sur des actions qui pourraient être proposées. Il s'agit d'une simple proposition qui sera naturellement présentée aux 2 Pays en vue de recueillir leur avis pour amender les statuts de l'association et pour valider les actions de préfiguration.

M. COURTAUD confirme la nécessité de préparer en amont la rédaction d'un projet de statuts de l'association PNR qui sera soumis aux élus locaux pour recueillir leurs observations.

M. SALMON dit que les maires sont au courant de rien. Ce projet de PNR paraît nébuleux, c'est pour cela que l'on est contre. Il note que le projet de PNR Sud Berry avance sans tenir compte de l'avis des élus.

M. NICOLET, maire de Saint-Août, indique que si le projet se poursuit, il va falloir rédiger la charte du PNR dans le cadre de groupes de travail avec des élus. Il s'interroge sur l'organisation de ces groupes de travail alors que personne n'est d'accord. Comment va-t-on arbitrer entre les élus qui se déchirent pour aboutir à une charte qui puisse satisfaire tout le monde ? Il note que plus on avance dans ce projet, plus le brouillard est opaque.

M. COURTAUD confirme que la rédaction de la charte du parc est essentielle. Elle doit être rédigée par des élus et non par des technocrates. Compte tenu des divergences entre les élus, il approuve les propos de M. NICOLET et pense effectivement que cela sera certainement très compliqué.

M. COMPAIN indique que la création d'un PNR suscite toujours des débats animés entre les POUR et les CONTRE. Aucun PNR créé n'a disparu, ce qui signifie que les acteurs concernés ont finalement trouvé leur intérêt.

Suite à ces échanges, le Président propose une « mise en pause du projet de PNR Sud Berry », notamment en perspective des prochaines élections municipales.

M. CALAME demande un vote à bulletins secrets.

Sur 88 délégués présents ou représentés en début de séance, 2 délégués ont quitté la réunion avant le vote (MM. LACOT et PELLETIER), soit un nombre de 86 votants : 83 délégués présents ou représentés + 3 pouvoirs

Résultats du vote :

- POUR : 53
- CONTRE : 27
- ABSTENTION : 6

Le Comité syndical après en avoir délibéré et à la majorité (Pour : 53 / Contre : 27 / Abstention : 6) :

- APPROUVE la mise en pause du projet de PNR Sud Berry jusqu'aux prochaines élections municipales.

Le Président note que ces échanges étaient nécessaires et il prend acte de la décision des élus du Comité syndical.

6) Questions diverses : poste urbanisme durable, candidature CCRT 25-29

Poste urbanisme durable

Le Président propose aux délégués de valider le renouvellement du contrat pour le poste de chargé de mission SCoT/PLUi.

Le Comité syndical après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- APPROUVE le renouvellement du contrat de travail à compter du 1er juin 2025, de l'emploi non permanent du chargé de mission SCoT/PLUi contractuel relevant de la catégorie hiérarchique A à temps complet pour une durée de 3 ans, afin de poursuivre l'élaboration, l'animation et le suivi des documents d'urbanisme sur le territoire : SCoT du Pays et PLUi des CDC de La Châtre-Sainte Sévère, du Val de Bouzanne et de la Marche Berrichonne.
- FIXE la rémunération afférente à cet emploi sur la base de la grille indiciaire du grade d'Attaché territorial.
- AUTORISE le Président du Pays de La Châtre en Berry à signer le contrat de travail à venir.
- PRÉCISE que les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Bilan du COT ENR 22-25

Objectifs :

- 10 projets dont 2 en géothermie
- 3 742 MWh

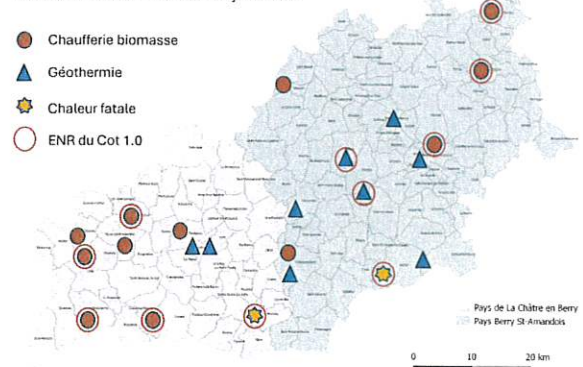
Résultats :

- 5 projets en Pays de La Châtre en Berry (Réseau de chaleur communal à Gournay, Gymnase Garnier à La Châtre, Réseau de chaleur communal à Neuvy St-Sépulchre, AR Bois à Montgivray, Hôtel du Chevalier d'Ars à La Châtre) et 6 Projets en Pays Berry Saint-Amandois

→ 11 projets : 5 chaufferies biomasses et 6 installations géothermiques

- 2 583 MWh (69% de l'objectif de 3 742 MWh)

Etat des lieux des projets d'installation d'énergie renouvelable du Cot EnR Sud Berry 1.0 et 2.0



Candidature Contrat Chaleur Renouvelable Territorial Sud Berry (CCRT 25-29)

Durée :

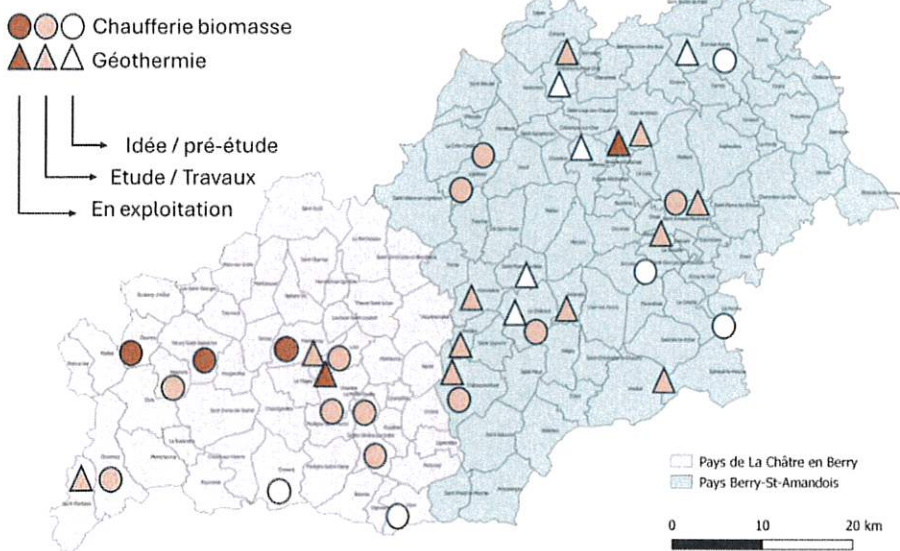
Mars 2025 - Mars 2029

Objectifs :

- 10 projets, dont au moins 20% de géothermie
- 3 665 MWh

Maître d'ouvrage	Type d'énergie
Vijon	Chaufferie
Crevant	Chaufferie et géothermie
Ste-Sévère-sur-Indre	Chaufferie
Briantes	Chaufferie
Château de Ste-Sévère-sur-Indre	Chaufferie
Mouhers	Chaufferie
Maison des Oiseaux	Chaufferie
St-Plantaire	Géothermie
Orsennes	Chaufferie

Etat des lieux des projets d'installation d'énergie renouvelable thermique du COT ENR Sud Berry 2.0



QUELLES MODALITÉS ?

BÉNÉFICIAIRES DU DISPOSITIF :

- Collectivités (mairie, Communauté de communes...)
- Entreprises (industrielles, tertiaires...)
 - Bailleurs sociaux
 - Associations
- Exploitations agricoles (GAEC, SCEA...)
- Hébergements touristiques (gîtes, chambres d'hôte...)
- **Les particuliers ne sont pas éligibles.**

QUELLE DURÉE ?

1er COT ENR : 2018-2022

2ème COT ENR : 2022-2025

3ème CCRT : 2025 - 2029

QUELLES AIDES ?

60% du coût de l'étude de faisabilité

45% du coût de l'investissement

+ accompagnement des porteurs de projets par les partenaires ENR (Pays, ADEFIBOIS, SDEI)

- Les aides complémentaires (cumul plafonné à 80%) : CRST (cadre 11 : géothermie), FEDER (fiche n°19), DETR, DSIL, etc.

Le Président propose aux délégués de valider la candidature au Contrat Chaleur Renouvelable Territorial Sud Berry (CCRT 25-29).

Le Comité syndical après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- CONFIRME l'engagement du Pays dans le développement des énergies renouvelables thermiques
- APPROUVE le bilan du second COT ENR (Contrat d'Objectif Territorial Energies Renouvelables) présenté en séance
- VALIDE le dépôt auprès de l'ADEME d'une candidature au CCRT Sud Berry portée conjointement par le Pays Berry Saint-Amandois et le Pays de La Châtre en Berry
- MANDATE le Président du Pays Berry Saint-Amandois en qualité d'opérateur territorial du CCRT Sud Berry pour signer un accord cadre tripartite avec l'ADEME et la Région Centre-Val-de-Loire
- CONFIRME le souhait du Pays de La Châtre en Berry de partager les frais liés à l'animation du CCRT Sud Berry à parts égales avec le Pays Berry Saint-Amandois
- AUTORISE le Président du Pays de La Châtre en Berry :
 - o A déposer la candidature CCRT Sud Berry auprès de l'ADEME et la Région Centre-Val-de-Loire ;
 - o A solliciter les aides financières liées au CCRT Sud Berry ;
 - o A signer la convention entre le Pays Berry Saint-Amandois et le Pays de La Châtre en Berry ;
 - o A signer les conventions avec les partenaires techniques : Adefibois Berry et le SDEI ;
 - o Et à signer le CCRT Sud Berry et tous les documents nécessaires à sa mise en œuvre.

Le Président demande aux membres du Comité Syndical s'il y a des questions. Aucun délégué ne prenant la parole et l'ordre du jour étant épuisé, le Président clôt l'Assemblée Générale.

Après ces débats riches et denses, le Président invite les délégués à prendre le verre de l'amitié.

**Le Président,
François DAUGERON**

**La Secrétaire de séance,
Nicole D'HOOGHE**

